

REPUBLIQUE FRANCAIS
 LOIR-ET-CHER
 ROMORANTIN-LANTHENAY
 SERVICE CENTRE DE LOISIRS ET D'ÉUCATION POPULAIRE

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : Tarifs classes linguistique, mer et équitation 2025 – Centre de loisirs d'Éducation Populaire

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu les articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des classes de découvertes 2025.

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} : Tarif classes linguistique, mer et équitation 2025

	Classe Linguistique	Classe de Mer	Classe d'Équitation
DATE	Du Vendredi 2 Mai au Vendredi 9 Mai 2025	Du Lundi 19 Mai au Mardi 27 Mai 2025	Du Samedi 14 au Samedi 21 Juin 2025
ÉCOLE	LE BOURGEOU	ÉMILE MARTIN	LES TUILERIES
Nb d'ENFANT	60	51	56
TARIF ROMORANTIN	280.00 €	260.00 €	270.00 €
TARIF HORS COMMUNE	500.00 €	450.00 €	500.00 €

ARTICLE 2 : La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise :

- au Représentant de l'Etat
- au Comptable.

ARTICLE 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 17 Janvier 2025

Le Maire,
 Certifie, sous sa responsabilité,
 le caractère exécutoire de cet acte
 transmis au représentant de l'Etat le 21 JAN. 2025
 Publié ou notifié le 21 JAN. 2025
 Date de mise en ligne sur le site internet : 21 JAN. 2025

LE MAIRE,

 Jean-Louis LORGEUX